

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des Président et Vice-président(e)s du  
Conseil d'Administration de l'Office de la Naissance et de  
l'Enfance**

**A.Gt 24-10-2002**

**M.B. 21-12-2002**

Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.», notamment les articles 7 et 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2002 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance;

Attendu qu'il appartient au Gouvernement de la Communauté française de nommer, parmi les Administratrices et les Administrateurs de l'Office, les Président et Vice-présidents appartenant à des groupes politiques démocratiques différents;

Attendu qu'au regard de ce critère et des qualités des candidats retenues en vue des nominations des Administrateurs, des complémentarités de ceux-ci au regard des missions confiées à l'Office;

Sur proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2002,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - M. Georges BOVY et MM Dominique DECOUX, Jean-Pierre MARIQUE, Mme Marie-Paule JEANNEE sont nommés, respectivement, en qualité de Président et de Vice-président(e)s du Conseil d'Administration de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 28 octobre 2002.

**Article 3.** - Le Ministre de l'Enfance est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 octobre 2002.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET